

**ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE****1<sup>er</sup> Locataire****« RPA Villages d'Or Rivière des Pluies »****110 Rue Roger PAYET - 97438 Sainte-Marie**

Monsieur

Et Madame

Demeurant

N° de lot :

Résidence :

Montant mensuel loyer HC estimé :

Bénéficieront de la prise en charge du loyer minimum ci-dessus visé jusqu'à la première location (1), à condition qu'ils confient le Mandat de gérer le bien auprès de l'agence KHEOPS DEVELOPPEMENT Immobilier qui en assumera la gestion.

Conformément aux accords conclus entre l'agence gestionnaire précitée ci-dessus et le promoteur du programme, l'agence qui détient le mandat de gestion en garantira le paiement.

**FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**

- (1) Le loyer versé est le loyer HC et taxes qui aurait été perçu par l'acquéreur, si le bien avait été loué (déduction faite donc, du coût du mandat de gestion et de l'assurance). Cet engagement prendra effet après une franchise de 1 mois qui suivra la date de livraison / ou remise des clés du logement. Elle est limitée à 3 mois de loyer garanti.